



INFI-SERVICES sprl – TVA : BE 0862.265.662

Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: infiservices@skynet.be

Site: www.infi-services.org

Conditions de vente

Article 1 : Généralités

- 1.1 Sauf stipulation contraire et expresse constatée par écrit, les conditions générales sont de stricte application pour régler l'ensemble des rapports entre INFI-SERVICES SPRL et le Client. Elles annulent et remplacent toutes autres conditions générales et priment sur les conditions générales du Client, même si celles-ci spécifient qu'elles sont seules valables.
- 1.2 La personne physique ou morale qui signe ou retourne le contrat par écrit (courrier, e-mail ou extranet) ou même verbalement est considéré comme client
- 1.3 Tout contrat passé par le client auprès d'INFI-SERVICES SPRL emporte l'agrément des présentes conditions générales sans restriction ni réserve, sauf stipulation expresse contraire constatée par écrit.

Article 2 : Définitions.

Pour l'application des présentes conditions générales, les termes suivants sont définis comme suit.

- **Client** : toute personne physique et/ou morale qui réserve et/ou commande des services et/ou des biens auprès d'INFI-SERVICES SPRL.
- **Contrat** : commande de biens et/ou services par le Client à INFI-SERVICES SPRL.
- **OFFRE** : document émanant d'INFI-SERVICES SPRL et envoyé au Client en vue de passer un contrat reprenant les prestations proposées par INFI-SERVICES SPRL.
- **Prestations** ensemble de biens et services fournis par INFI-SERVICES SPRL.
- **INFI-SERVICES SPRL** : Société Privée à Responsabilité Limitée INFI-SERVICES, dont le siège social est établi Avenue Albert 1^{er} 225 à Namur, inscrite à la BCE sous le numéro d'entreprise BE 0862265662.

Article 3 : Modalités de contrat.

Les contrats d'INFI-SERVICES SPRL sont établis sans aucun engagement de son chef. Ces documents ne lient INFI-SERVICES SPRL qu'à partir du moment où elles ont été expressément acceptées par le Client.



INFI-SERVICES sprl – TVA : BE 0862.265.662

Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: infiservices@skynet.be

Site: www.infi-services.org

Article 4 : Délais

4.1 Les délais d'exécution ne sont donnés qu'à titre purement indicatif. Dès lors, le dépassement d'un délai fixé ne peut en aucun cas être invoqué pour refuser le paiement de la facture ou obtenir une réduction de prix ou un allongement du délai de paiement et ne peut donner lieu à aucune indemnité quelconque.

4.2 Les délais d'exécution des prestations ne commencent à courir qu'à partir du moment où INFI-SERVICES SPRL dispose de toutes les informations nécessaires pour réaliser les prestations. Toutefois, à défaut de fournir à INFI-SERVICES SPRL toutes les informations nécessaires, la prestation est considérée comme clôturée. Dans ce cas, une facture est établie au stade de l'exécution des prestations.

Article 5 : Transfert de propriété

Les prestations d' INFI-SERVICES SPRL restent la propriété de celle-ci jusqu'au paiement intégral de la facture principal, intérêts et frais éventuels compris.

Article 6 : Prix

Les prix sont exprimés en euros et s'entendent TVAC.

Les prestations et corrections supplémentaires demandées font l'objet d'un supplément de prix.

Ces demandes de prestations/corrections supplémentaires n'autorisent pas le client à suspendre le paiement du travail achevé.

Lorsque les prestations de services réalisées sont transmises sous la forme de fichiers par internet, le prix facturé tient compte de l'acheminement par connexion internet. D'autres modes de messagerie peuvent être envisagés, les coûts restant à la charge exclusive du Client.

Article 7 : Facturation et paiement

7.1 Les factures d'INFI-SERVICES sont considérées comme acceptées irrévocablement à défaut de protestation par lettre recommandée à la Poste dans les 8 jours de leur date d'émission.



INFI-SERVICES sprl – TVA : BE 0862.265.662

Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: infiservices@skynet.be

Site: www.infi-services.org

7.2 Elles sont payables dans les 10 jours à dater de l'émission de la facture sur le numéro de compte y renseigné.

7.3 Le défaut de paiement d'une facture à son échéance fait courir de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt au taux de 12 % l'an à partir de la date d'échéance de la facture.

7.4 Simultanément, le montant de la facture sera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, majoré de 15 % avec un minimum de 75,00€ à titre d'indemnité conventionnelle forfaitaire et non réductible, sans que puisse faire obstacle à cette disposition, l'application éventuelle de l'article 1244 du Code civil.

7.5 Tout rappel envoyé au client qui n'a pas réglé l'intégralité de ses factures pourra lui être facturé à concurrence de 25€ par courrier envoyé, que ce soit par e-mail ou par voie postale.

Article 8 : Résiliation

La résiliation totale ou partielle du contrat par le Client impliquera la débits au profit d'INFI-SERVICES SPRL à titre de dédommagement forfaitaire et irréductible, d'une somme correspondant à 500€ HTVA ou 3 mois de facturation.

Par ailleurs, dans ce cas, le Client sera tenu envers INFI-SERVICES SPRL de l'ensemble des frais déjà-exposés par celle-ci.

Article 9 : Résolution du contrat

Si le client n'exécute pas une ou plusieurs de ses obligations et notamment s'il est en retard de paiement d'une facture sur base des conditions de paiement figurant à l'article 7, des présentes, INFI-SERVICES se réserve le droit de rompre le contrat après avoir adressé au client une lettre recommandée lui notifiant sa volonté de rompre le contrat.

A ce titre, le client sera tenu de payer une indemnité forfaitaire égale à 500€ HTVA ou 3 mois de facturations à titre d'indemnisation du manque à gagner et frais, sans préjudice du droit de porter un dommage supérieur en compte.



INFI-SERVICES sprl – TVA : BE 0862.265.662

Renfort professionnel pour les infirmières à domicile.

Téléphone: 081/21.66.20

Fax: 081/21.00.19

Mail: infiservices@skynet.be

Site: www.infi-services.org

Article 10 : Confidentialité

INFI-SERVICES SPRL s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle concernant les prestations réalisées dans le cadre de la mission lui confiée par le Client.

Les informations collectées par INFI-SERVICES SPRL dans le cadre de ses relations commerciales avec le Client sont destinées exclusivement à usage interne et ne seront en aucun cas cédées à des tiers et ce conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel, modifiée par la loi du 11 décembre 1998.

Article 11 : Responsabilité

11.1 INFI-SERVICES SPRL ne pourra être tenue pour responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations si cette non-exécution est due au cas fortuit ou à la survenance d'un événement constitutif de force majeure tel que notamment et sans que cette liste ne soit limitative, l'inondation, l'incendie, la tempête, la grève ou lock-out également en cas de manquements des fournisseurs. Dans pareille circonstance, INFI-SERVICES SPRL s'engage à informer le client par lettre recommandée dans les 8 jours de la survenance de cet événement.

11.2 INFI-SERVICES SPRL a une obligation de moyen et non de résultat.

Article 12 : Droit applicable et compétence juridictionnelle

La Justice de Paix de Namur et les Cours et Tribunaux de Namur, sont seuls compétents pour connaître de toute contestation relative à une commande, à une facture ou aux prestations et fournitures qui en font l'objet.